

# RESOLUTIONS DE LA 7<sup>E</sup> CONFERENCE DU PACIFIQUE INSULAIRE SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET LES AIRES PROTEGEES, 8-12 JUILLET 2002, ÎLES COOK

## 1. Résolution relative à la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans la région des îles du Pacifique

La 7<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées :

**Considérant** la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans la région des îles du Pacifique 1999-2002 comme la stratégie régionale approuvée constituant un cadre pour la plupart des actions urgentes à entreprendre aux fins de la conservation du riche patrimoine biologique des îles du Pacifique ;

**Notant** les progrès constatés au cours des cinq dernières années dans sa mise en œuvre en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles dans la région des îles du Pacifique ;

**Convenant** en outre de la nécessité de réviser et de mettre à jour la Stratégie d'action afin de fixer les orientations en matière de conservation de la nature dans la région des îles du Pacifique pour la période 2003-2007 ;

**Consciente** du rôle important de la 7<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire, encadrée au sein de laquelle doivent s'effectuer la révision et à la mise à jour de la Stratégie d'action ;

**Consciente** de l'importance de l'aval de la région et de l'appropriation par celle-ci de la Stratégie d'action aux fins de mise en œuvre au niveau local, national et régional ;

**Désirant** faire tout son possible pour favoriser à l'appropriation par la région de la stratégie par la région, en restant fidèle à l'ensemble des points et des priorités énoncés par la 7<sup>e</sup> Conférence sur la conservation de la nature et les aires protégées,

**Prend** les résolutions suivantes -

- La Stratégie d'action 2003-2007 comprendra les éléments principaux suivants : énoncé des perspectives d'avenir, mandat, objectifs à long terme, objectifs à court terme et résultats visés.
- L'énoncé des perspectives d'avenir, le mandat et les objectifs à long terme définis dans l'Annexe (n) reflèteront les conclusions de la 7<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire.
- Dans la même annexe, les objectifs à court terme et les résultats visés feront l'objet de commentaires supplémentaires de la part des délégués à la Conférence et seront révisés par l'équipe de rédaction.
- Une équipe de rédaction sera nommée par le Comité de révision de la Stratégie d'action et préparera une première version pour soumission à l'approbation du Comité d'ici fin septembre.
- Le document sera soumis au PROE pour faciliter son approbation par les Membres du PROE et les Membres de la Table ronde.

- Le PROE sera responsable de la diffusion de la Stratégie d'action auprès de tous les délégués à la Conférence et autres parties intéressées.

## **2. Résolution relative à la viabilité financière dans le domaine de la conservation de la nature et des aires protégées dans le Pacifique**

La 7<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées:

**Convenant** que la concrétisation sur le long terme de nos objectifs en matière de conservation passe par la *viabilité financière* – c'est-à-dire la disponibilité à long terme de financements adéquats provenant de sources diverses ;

**Notant** l'importance accordée à la viabilité financière par l'objectif n° 6 de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans la région des îles du Pacifique (1999-2002) ;

**Rappelant** les recommandations de l'atelier régional sur les mécanismes de financement de la mise en œuvre des Stratégies nationales et plans d'action sur la biodiversité (Fidji ; novembre 2000) ;

**Consciente** que l'investissement total affecté à la conservation de la biodiversité demeure insuffisant, comme en témoignent la diminution des aides accordées au titre de la coopération, les affectations budgétaires restreintes et imprévisibles des pays insulaires océaniques et l'utilisation limitée de mécanismes de financement viables ;

**Convenant** que nous devons envisager de nouvelles initiatives afin d'accélérer sensiblement la mise en place de la viabilité financière dans tous les pays insulaires océaniques, ce qui nécessite que les éléments suivants soient en place : financements aux niveaux national et international, volonté politique, compétences accrues au niveau régional, assistance technique, renforcement des capacités et accès à des outils d'information et de décision ;

La Conférence,

**Demande** instamment la création d'un *Programme en faveur de la viabilité financière* pluriannuel qui comporterait entre autres :

- Des outils d'information et de prise de décision (par exemple : évaluation des options, mise en place de mécanismes de financement)
- Un programme de formation complet (par exemple : manuel de formation, outils de formation personnalisés, ateliers de formation)
- Assistance technique (par exemple : centre d'assistance technique pour toute la région)
- Une planification financière à l'échelle nationale et à l'échelle des zones de conservation.

**Demande** aux institutions détenant l'expérience voulue et intéressées par le sujet (PROE, ONG internationales, Université du Pacifique Sud, etc.) de créer une équipe de planification qui sera chargée d'élaborer ce programme et qui commencera par réaliser une évaluation en profondeur grâce à laquelle il sera possible de définir les problèmes de

conception, de fixer les objectifs et les actions à mener et d'identifier les sources potentielles de financement.

### **3. Résolution relative aux changements climatiques, à la biodiversité et à la subsistance durable dans le Pacifique**

La 7<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées:

**Notant** que ces résolutions ont été extraites du document contenant les conclusions et les recommandations de la 1<sup>e</sup> réunion régionale du Forum mondial sur la biodiversité pour le Pacifique ;

**Consciente** des effets adverses actuels et potentiels des changements climatiques sur les pays insulaires océaniques, notamment l'élévation du niveau de la mer et l'ensablement des nappes aquifères, ainsi que la virulence et la fréquence accrues de phénomènes extrêmes comme les cyclones, typhons et les sécheresses, et leurs conséquences : blanchiment du corail, glissements de terrain, inondations et catastrophes maritimes, et ;

**Consciente** en outre du besoin urgent de quotas plus stricts en matière d'émission de gaz à effet de serre ;

**Notant** le lien entre l'adaptation aux changements climatiques et la conservation de la biodiversité, ainsi que la nécessité de politiques d'adaptation « sans regret » et d'actions visant à accroître la conservation de la biodiversité ;

**Notant** en outre que les changements climatiques peuvent rendre envahissantes certaines espèces marines ou terrestres et accélérer leur expansion ;

**Ayant** à l'esprit l'importance des savoirs traditionnels et de leur intégration dans les stratégies nationales de sensibilisation et d'adaptation aux changements climatiques ;

**Consciente** de la nécessité de renforcer le pouvoir des décideurs océaniques afin qu'ils puissent négocier plus effectivement lors des négociations de traités environnementaux, et d'insister auprès des bailleurs et des partenaires du développement sur le caractère prioritaire de l'adaptation aux changements climatiques et des projets en faveur de la biodiversité ;

**Consciente** également de l'importance de rehausser le profil, dans la planification des stratégies nationales, de l'éducation et de la communication en matière de sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques ;

**Notant** en outre la nécessité pour les bailleurs et les partenaires opérationnels de reconnaître le lien entre, d'une part, l'adaptation et la conservation de la biodiversité dans le Pacifique insulaire et, d'autre part, le caractère limité des capacités actuellement disponibles dans cette région ;

**Informée** de la nécessité de changer impérativement la manière dont sont sélectionnées, délimitées et gérées les aires marines protégées des récifs coralliens, afin de développer leur résistance aux changements climatiques à grande échelle et à leurs conséquences, comme le blanchiment des coraux ;

La Conférence:

**Appelle** la communauté internationale à :

- Ratifier immédiatement le Protocole de Kyoto ainsi que des quotas plus stricts en matière d'émission de gaz à effet de serre ;
- Analyser la capacité des récifs coralliens à séquestrer le carbone, en particulier en ce qu'elle concerne le Mécanisme de développement propre pour les prochaines périodes d'engagement ;

**Prie** instamment les pays insulaires océaniques :

- D'élaborer des stratégies « sans regret » d'adaptation aux changements climatiques et de conservation de la biodiversité ;
- De promouvoir ces stratégies auprès de leurs communautés, et
- De faire valoir le degré de priorité de ces stratégies auprès des bailleurs ;

**Demande** en outre au Programme régional océanique de l'environnement et autres organisations et partenaires régionaux concernés :

- De renforcer les capacités de négociation des pays insulaires océaniques afin qu'ils puissent négocier plus effectivement lors des négociations de traités environnementaux ;
- D'accentuer les efforts de diffusion, auprès des parties intéressées dans les îles du Pacifique, de l'information concernant les possibilités de financement et les critères d'éligibilité pour les projets de restauration de la diversité biologique dans le cadre du Mécanisme de développement propre, la Mise en œuvre conjointe et les mécanismes de financement pour l'adaptation ;
- De promouvoir toute action visant à établir les responsabilités, y compris au sein des entreprises et des gouvernements, dans le domaine des changements climatiques, de l'élévation du niveau de la mer et de leurs conséquences adverses.

**Demande** en outre au Programme régional océanique de l'environnement :

- D'aider les pays insulaires océaniques à intégrer les concepts des principes de « capacité de survie aux changements climatiques », de savoirs et de coutumes traditionnels dans la gestion des récifs coralliens ainsi que dans la sélection et la délimitation des aires marines protégées et leurs réseaux ;
- Aider les communautés, la société civile et les gouvernements des îles du Pacifique à mieux saisir les opportunités d'améliorer la sensibilisation à l'impact des changements climatiques et aux stratégies d'adaptation, en augmentant leurs capacités d'éducation et de communication, et plus particulièrement en produisant des supports culturellement adaptés s'adressant à la fois aux communautés des îles du Pacifique et aux visiteurs dans la région ;

**Demande** aux bailleurs et aux partenaires du développement :

- De financer de façon appropriée l'élaboration d'initiatives « sans regret » en faveur de l'adaptation ;
- D'augmenter le financement de base du Programme régional océanique de l'environnement et d'autres organisations régionales compétentes afin d'accroître leurs capacités en matière d'éducation et de communication ;

- De financer les organisations communautaires et non gouvernementales afin qu'elles élaborent et mettent en œuvre des projets pilotes d'adaptation aux changements climatiques.

#### **4. Approche éco-régionale de la conservation**

La 7<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées:

**Convenant** que la conservation de la biodiversité unique de la région est essentielle pour la réalisation des aspirations des peuples du Pacifique en matière de développement social et économique, ainsi que pour la protection des cultures et des traditions de la région ;

**Consciente** du besoin de structurer nos efforts collectifs afin de faire progresser la conservation dans la région, de faire face aux menaces à de multiples niveaux et de veiller à ce que l'importance de la biodiversité du Pacifique soit reconnue dans le monde entier ;

**Convenant** de l'utilité d'une approche éco-régionale de la conservation et de la planification à grande échelle pour répondre à ces besoins, ainsi que du fait que nous devons collaborer à l'élaboration d'une carte commune des réussites en matière de conservation dans le Pacifique ;

La Conférence:

**Invite** le Fonds mondial pour la nature (WWF), *The Nature Conservancy* (TNC), *Conservation International* (CI), l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) et la *Wildlife Conservation Society* (WCS) à œuvrer avec les communautés, le PROE, les ONG, les gouvernements, les universités et les organismes de recherche afin d'élaborer une carte commune des réussites en matière de conservation dans le Pacifique en adoptant une approche éco-régionale qui nous permettra de satisfaire équitablement les besoins et les aspirations de l'être humain, d'intégrer dans ce processus les savoirs et les cultures traditionnels et de développer des capacités à long terme.

#### **5. Résolution relative aux zones marines sous gestion locale (LMMA)**

La 7<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées:

**Rappelant** la résolution n° 3 de la sixième Conférence du Pacifique insulaire relative à la conservation de la nature et les aires protégées, appelle les communautés et les gouvernements océaniques, en coopération avec les ONG nationales, internationales et régionales, à accorder une haute priorité à la mise en place et à la gestion effective de zones marines protégées ;

**Rappelant en outre** la résolution n° 15 de la sixième Conférence du Pacifique insulaire relative à la conservation de la nature et les aires protégées, relative à la consolidation, par le biais d'une meilleure collaboration, des efforts régionaux visant à développer des mécanismes efficaces et adaptés pour la mise en réseau des actions de conservation et la coordination du renforcement des capacités ;

**Notant** l'objectif principal n° 3 de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans la région des îles du Pacifique 1999-2002, qui est de soutenir les communautés, ainsi que les propriétaires et les utilisateurs de ressources, et de les faire participer à une gestion concertée et durable des ressources naturelles reconnaissant et renforçant les droits et les coutumes des populations locales, comme point de départ pour la promotion d'un développement durable et équitable ;

**Consciente** de la nécessité immédiate et permanente d'étendre, dans le Pacifique insulaire, la superficie totale des écosystèmes côtiers et des eaux des atolls lointains faisant effectivement l'objet d'une protection et d'une gestion durables, dans le respect de l'environnement, de l'écologie et de la culture ;

**Félicitant** les centaines de communautés propriétaires des ressources et les chefs traditionnels qui, avec le soutien de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, ont institué, conçu et adapté un nombre croissant de zones marines protégées/de conservation sous gestion locale (ci-après appelées zones marines sous gestion locale) dans la région du Pacifique insulaire, Indonésie et Philippines incluses ;

**Consciente** de la nécessité d'améliorer les moyens législatifs et institutionnels permettant de gérer les zones marines protégées, en intégrant effectivement le droit foncier coutumier, le savoir traditionnel, ainsi que les pratiques et les lois coutumières.

**Convenant** que pour améliorer la pratique de la conservation marine et l'utilisation des zones marines sous gestion locale, il convient de savoir discerner les leçons de l'expérience pratique et faire preuve d'une faculté d'adaptation permanente, en s'appuyant sur une culture scientifique de plus en plus poussée et sur le développement de principes de base solides et clairs ;

**Consciente** des limitations (isolement géographique, culturel, linguistique, ethnique et organisationnel) associées à l'utilisation des zones marines protégées sous gestion locale, qui entravent l'acquisition des connaissances, ainsi que le développement de la science et de la pratique de la conservation ;

**Réalisant** que les ressources humaines et financières disponibles au niveau communautaire pour la conservation marine et l'utilisation des zones marines sous gestion locale sont limités ;

La Conférence:

- **Invite** les communautés, gouvernements, organisations non gouvernementales, bailleurs, universitaires et chercheurs du Pacifique insulaire, à devenir membres du réseau des zones marines sous gestion locale afin d'y contribuer et d'en bénéficier, en partageant : connaissances, informations, capacités, moyens de communication et fonds ;
- **Prie instamment** le PROE et ses bailleurs de contribuer activement au soutien, à la coordination et à l'expansion du réseau des zones marines sous gestion locale ainsi qu'à l'utilisation de ces zones dans les îles du Pacifique ;
- **Encourage** le PROE et les autres partenaires régionaux et internationaux à faciliter la création de réseaux de formation similaires concernant d'autres stratégies et outils de conservation utilisables dans les îles du Pacifique.

## 6. Résolution relative à l'intégration prioritaire de la conservation

La 7<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées:

**Reconnaissant** les grands progrès accomplis en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles dans tous les pays insulaires océaniques au cours des 5 dernières années ;

**Convenant** en outre que de mise en œuvre à grande échelle d'actions de conservation de la nature qui ont réussi passe par l'intégration effective de la conservation dans les processus de prise de décision économique à l'échelon international, régional, national, communautaire et individuel ;

**Consciente** du fait que l'intégration prioritaire de la conservation implique la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans tous les secteurs et à tous les niveaux ;

**Reconnaissant** que l'intégration prioritaire de la conservation dans le Pacifique ne peut réussir que par le biais d'actions stratégiques visant à remédier aux problèmes fondamentaux et interdépendants affectant l'économie, l'environnement et l'égalité sociale ;

**Reconnaissant** en outre que l'intégration prioritaire de la conservation ne deviendra une réalité dans les îles du Pacifique que lorsque certaines conditions essentielles seront remplies : disponibilité d'informations pertinentes en temps utile pour les personnes qui en ont besoin, disponibilité de ressources financières suffisantes, volonté d'agir, accès à des réseaux adéquats permettant d'échanger et de partager les connaissances, et capacités des populations du Pacifique renforcées à tous les niveaux ;

**Convenant** de l'importance de l'intégration prioritaire de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité de sorte qu'elles fassent intégralement partie des plans nationaux et communautaires en faveur du développement durable ;

**Prenant** note des efforts engagés au niveau national afin de développer et de renforcer la planification pluridisciplinaire en matière de biodiversité, par exemple par le biais de Comités chargés des Stratégies nationales et des plans d'action sur la biodiversité (SNPAB) et d'en faire un outil essentiel de l'intégration prioritaire de la conservation au niveau national,

**Prenant** note également des efforts concertés des autres organisations et institutions, ainsi que du secteur privé et des communautés en vue de l'intégration prioritaire de la conservation par le biais d'initiatives communautaires, d'une planification éco-régionale ou à grande échelle, de pérennisation des financements, de campagnes de sensibilisation du public, etc.,

Invite:

- Les conventions et organisations régionales et internationales à intégrer en priorité la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les plans et programmes régionaux ;
- Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales régionales et internationales à apporter leur soutien financier et technique aux actions nationales

visant à l'intégration prioritaire de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité ; et

- Les gouvernements à soutenir la création et la consolidation, sur les problèmes de biodiversité, d'une planification pluridisciplinaire et d'équipes de mise en œuvre au niveau national, dans le cadre des SNPAB, afin d'assurer l'intégration prioritaire de la conservation au niveau national ;
- à affecter des ressources financières plus importantes aux activités liées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, notamment par le biais de fonds d'affectation spéciale, d'honoraires, d'aide et autres mécanismes de financement innovants ; et
- à soutenir le renforcement des capacités par le partage de l'information et la formation des fonctionnaires, des responsables politiques et de la société civile, afin de rendre possible la reconnaissance effective du caractère prioritaire de la conservation ;
- Les dirigeants des communautés locales, des organisations religieuses, des groupes pour l'égalité entre les sexes et du secteur privé, à agir afin d'assurer l'intégration prioritaire de la conservation de la nature dans leurs programmes.

## **9. Résolution relative au Fonds d'affectation spéciale pour la conservation du Pacifique**

La 7<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées:

**Rappelant** l'objectif n° 6 de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans la région des îles du Pacifique, qui est de trouver des mécanismes de financement en faveur de la conservation de la nature et de l'utilisation durable des ressources dans le Pacifique ;

**Notant** l'intention, exprimée respectivement dans les résolutions n° 8 et 12 des cinquième et sixième conférences, d'encourager la création de mécanismes de financement innovants pour la conservation de la biodiversité dans la région ;

**Consciente** de la capacité d'un Fonds régional d'affectation spéciale pour la conservation à attirer de nouvelles sources de financement et à réaliser des économies d'échelle au niveau de la gestion des capitaux ;

**Reconnaissante** des efforts continus déployés par le Comité de pilotage du Fonds d'affectation spéciale pour la conservation du Pacifique insulaire afin de promouvoir le concept d'un tel fonds ;

**Invite** le PROE à poursuivre ses efforts en vue de la création d'un Fonds régional d'affectation spéciale qui :

- ferait l'objet d'une consultation la plus large possible avec tous les éventuels intéressés ;
- servira au financement des initiatives en faveur de la conservation au niveau national et régional.

**Invite en outre** le PROE et les autres agences et organisations régionales à continuer d'apporter un soutien actif aux initiatives visant à la création de Fonds nationaux et locaux d'affectation spéciale pour la conservation.

## **10. Résolution relative aux sanctuaires baleiniers océaniques**

La 7<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées :

**Rappelant** les conséquences de la chasse à la baleine et de son commerce aux dix-neuvième et vingtième siècles sur la reproduction des grands cétacés dans le Pacifique Sud ;

**Notant** l'importance accordée à la protection de la biodiversité par la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans la région des îles du Pacifique ;

**Rappelant** en outre l'objectif n° 2.4 de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans la région des îles du Pacifique 1999-2002 ;

**Accueillant** favorablement le soutien apporté par le PROE à la conservation et à la protection des baleines dans la région ;

**Consciente** du soutien apporté par les dirigeants du Forum du Pacifique à la création d'un Sanctuaire baleinier océanique afin de protéger les zones de reproduction des grands cétacés dans la région ;

**Rappelant** avec plaisir que plusieurs gouvernements ont récemment déclaré leurs zones économiques exclusives comme sanctuaires baleiniers ;

**Consciente** des avantages d'ordre économique que les communautés peuvent dégager de l'observation des baleines ;

**Félicite** les gouvernements océaniques qui ont annoncé l'ouverture officielle de sanctuaires baleiniers dans leurs zones économiques exclusives ;

**Prie** instamment les autres gouvernements océaniques d'envisager l'adoption de mesures similaires ;

**Invite** en outre la Commission baleinière internationale à créer un Sanctuaire de baleines océanique afin de protéger les zones de reproduction des grands cétacés dans la région ;

**Encourage** les bailleurs à contribuer au Programme régional pour la conservation des mammifères marins ;

**Demande que le PROE** cherche de nouvelles solutions en vue de la mise en œuvre du Sanctuaire de baleines océanique et de faire part au Forum des îles du Pacifique du résultat de ses recherches.

## **11. Résolution relative au le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD)**

La 7<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées :

**Réaffirmant** l'engagement de notre région à mettre en œuvre l'Action 21 et les principes de Rio ;

**Vivement** préoccupée par les taux de perte de biodiversité alarmants et par le réel manque de soutien de la part de la communauté internationale à l'égard des actions de conservation à tous les niveaux ;

**Accueillant** favorablement les progrès réalisés dans la mise au point du projet de Plan de mise en œuvre pour le Sommet mondial sur le développement durable, notamment en ce qui concerne l'intégration caractère prioritaire de la conservation ;

**Prenant** note des processus du Sommet mondial sur le développement durable et des problèmes liés à la conservation de la nature, à la biodiversité et aux savoirs traditionnels tels qu'ils ont été identifiés par le Plan d'action du SMDD ;

**Reconnaissant** combien il est important, pour encourager les partenariats, d'intégrer les liens entre l'intégration prioritaire de la conservation et les processus mondiaux dans le cadre des initiatives de Type II;

La Conférence:

**Invite** tous les États à fixer des objectifs et des échéances, dans le cadre du Plan de mise en œuvre du SMDD, afin de ralentir sensiblement le taux actuel de perte de biodiversité et de maintenir l'intégrité de nos écosystèmes ;

**Prie** instamment les États de négocier un régime international afin de promouvoir et de garantir effectivement le partage juste et équitable des bénéfices résultant de l'utilisation de la biodiversité et de ses composants ;

**Invite** en outre les États à soutenir les efforts engagés par les peuples océaniens pour protéger leur biodiversité ;

**Appuie** l'initiative/partenariat cadre du Pacifique concernant l'intégration prioritaire de la conservation, des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, comme base de consultations et de partenariats à venir ;

**Prie** instamment la communauté internationale d'aider la région dans la mise en œuvre des priorités formulées dans la Stratégie d'action pour la conservation ; et,

**Invite** les partenaires des initiatives/partenariats de Type II relatives à l'intégration prioritaire de la conservation à chercher à obtenir des ressources plus abondantes par l'intermédiaire du SMDD, afin de pouvoir réussir à mettre en œuvre la Stratégie d'action.

**Implore** la communauté internationale de soutenir la région du Pacifique dans ses efforts pour appliquer les résolutions de la 7<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées.

## **12. Résolution relative à la conservation de l'avifaune**

La 7<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées :

**Reconnaissant** qu'en partageant de nombreuses espèces d'oiseaux dans la région, nous partageons également la responsabilité de leur bien-être ;

**Reconnaisant** que nous avons également en commun de nombreux problèmes dans la gestion de nos espèces aviaires : prédateurs exotiques, pollution, altération de l'habitat, prise accessoire d'oiseaux marins, capture non réglementée ;

**Reconnaisant** que le Pacifique est la région la plus riche du monde en termes d'espèces endémiques et que le danger d'extinction est 50 fois plus élevé pour les espèces aviaires des petites îles que pour celles des continents ;

**Reconnaisant** que nombre de nos populations aviaires sont en déclin et que nous sommes tous conscients de l'urgente nécessité d'inverser ce phénomène ;

**Convenant** que nous avons fait la preuve de notre engagement à faire face à ce problème par le biais de la Stratégie pour la conservation des oiseaux dans la région du Pacifique, élaborée et approuvée collectivement ;

La Conférence :

**Demande** un travail de collaboration au niveau des espèces, des sites et de la région. Un élément clé est la création d'équipes de coopération comme le Groupe de travail régional sur la conservation des oiseaux de l'Océanie ;

**Prie** instamment tous les pays et toutes les organisations d'accorder la plus haute priorité au renforcement des capacités des océaniens à gérer leurs populations aviaires, ce qui implique non seulement d'instruire et de susciter l'intérêt au niveau de la communauté et à tous les échelons du système éducatif, mais aussi d'améliorer les compétences des personnes respectivement chargées de la gestion du territoire, des populations aviaires et des zones de première importance pour les oiseaux ;

**Prie** instamment tous les pays et bailleurs d'accorder la plus haute priorité à la lutte contre les espèces allogènes envahissantes, à leur éradication et à leur prévention, en favorisant la mise en œuvre de la Stratégie régionale océanienne relative aux espèces envahissantes élaborée et approuvée par la région, les espèces allogènes envahissantes espèces représentant la plus grande menace à la survie de l'avifaune et de la biodiversité dans le Pacifique ;

**Prie** instamment tous les pays et organismes d'entreprendre des efforts collectifs et intégrés pour la conservation des oiseaux, d'élaborer de meilleurs réseaux entre les personnes concernées et d'y participer activement ;

**Demande** au PROE de coordonner le Groupe de travail régional sur la conservation des oiseaux de l'Océanie, qui doit constituer le principal réseau dans ce domaine ;

**Préconise** l'intégration prioritaire de l'avifaune aux cadre d'ensemble des actions de conservation et **SUGGÈRE** que les pays et les organismes utilisent les oiseaux comme espèce symbole des efforts en matière de conservation ;

**Demande** aux pays et aux organismes d'établir les fondations de leurs actions de conservation au niveau local afin que les communautés puissent elles aussi en bénéficier.

### **13. Résolution relative aux stratégies de lutte contre la menace des espèces allogènes envahissantes dans le Pacifique**

La 7<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées:

**Notant** que ces résolutions ont été extraites du document contenant les conclusions et les recommandations de la 1<sup>e</sup> réunion régionale du Forum mondial sur la biodiversité pour le Pacifique (voir appendice) :

**Prenant** note de la gravité des problèmes posés par les espèces allogènes envahissantes marines et terrestres dans le Pacifique et de la menace qu'elles constituent pour la biodiversité ;

**Reconnaissant** que les principales parties intéressées du Pacifique doivent avoir une vision unifiée pour faire face aux problèmes posés par les espèces allogènes envahissantes ;

**Reconnaissant** en outre la nécessité d'établir des plans de travail communs, intégrant les programmes existants, entre organisations intergouvernementales et non gouvernementales ;

**Réitérant** la nécessité pour les gouvernements et les communautés locales de soutenir les efforts en faveur de la lutte contre les espèces allogènes envahissantes et de leur prévention ;

**Soulignant** la nécessité de développer des réseaux favorisant le partage de l'information et des compétences, la formation, la coopération, ainsi que la mise en valeur des solutions et des succès dans tous les secteurs de la lutte contre les espèces allogènes envahissantes ;

La Conférence :

**Prie** instamment les Membres du PROE:

- de recommander à la Convention sur la diversité biologique l'adoption d'un plan de travail commun assorti d'une vision à long terme de la lutte contre les espèces allogènes envahissantes dans le Pacifique ;
- d'effectuer une analyse des risques relative aux espèces allogènes envahissantes marines à l'échelle régionale ;
- d'examiner leurs législations nationales relatives à la lutte contre les espèces allogènes envahissantes et la réduction des menaces posées par celles-ci.

**Prie** instamment le PROE et le Groupe CSE/UICN de spécialistes des espèces envahissantes de réaliser une étude sur les habitats et les espèces terrestres menacés ;

**Prie** instamment les gouvernements :

- d'améliorer les capacités de prévention en prenant des mesures sanitaires et phytosanitaires (MSP) ;
- de soutenir et d'avaliser les demandes de financement soumises au Fonds pour l'environnement mondial ainsi que les projets d'aide bilatéraux consacrés aux problèmes posés par les espèces allogènes envahissantes et visant à atteindre les objectifs de la CBD ;

**Et demande** instamment, en outre :

- que le PROE et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique intensifient leur coopération sur les projets relatifs aux espèces allogènes envahissantes ;
- que le PROE œuvre avec ses partenaires à la création de synergies entre les conventions régionales et internationales et autres entités compétentes dans le domaine des espèces allogènes envahissantes terrestres et marines ;
- que le PROE demande à l'OMI d'élaborer des mesures visant à remédier à la propagation d'organismes transportés par les navires et constituant des salissures biologiques pour leurs coques ;
- que le PROE veille à ce que la coordination des projets relatifs aux espèces allogènes envahissantes implique toutes les entités afin d'assurer la participation la plus large au niveau local (villages inclus) et national ;
- que soient développés des systèmes conviviaux de partage de l'information intégrant les systèmes actuels pour informer les utilisateurs et les intéressés à l'échelon local des méthodes de lutte et de prévention applicables aux espèces allogènes envahissantes.

#### **14. Remerciements au gouvernement des Îles Cook**

La 7<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées:

**S'étant** réunie à Rarotonga, aux Îles Cook ;

**Apprécient** de l'accueil chaleureux et le soutien du gouvernement des Îles Cook et du Comité d'organisation des Îles Cook ;

**Ayant apprécié** l'hospitalité et l'amitié du peuple des Îles Cook ;

**Remercie** le Comité d'organisation de la Conférence aux Îles Cook du travail considérable qu'il a accompli ;

**Exprime** sa reconnaissance au gouvernement des Îles Cook, qui a bien voulu accueilli la Conférence.

**Exprime** en outre sa reconnaissance aux services gouvernementaux des Îles Cook suivants, pour leur soutien lors de la Conférence :

Ministère du développement culturel  
Service de l'environnement  
Telecom Cook Islands  
Département du protocole, Affaires étrangères  
Ministère de l'Intérieur  
Police nationale

#### **15. Remerciements aux organisations qui ont soutenu la conférence**

La 7<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées:

Exprime sa reconnaissance et sa gratitude aux organisations suivantes qui ont généreusement apporté leur concours financier et leur soutien à la septième Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées :

- British High Commission in New Zealand
- Conservation International
- David and Lucille Packard Foundation
- Fonds mondial pour la nature
- Gerbode Foundation
- Gouvernement australien
- Gouvernement français
- Gouvernement Îles Cook
- Gouvernement néo-zélandais
- PNUE
- Programme régional océanien de l'environnement
- Secrétariat du Commonwealth (Commonwealth Service Abroad Programme and the Commonwealth Foundation)
- Society of Wetland Scientists
- The Nature Conservancy
- UICN – Union internationale pour la conservation de la nature
- UNESCO
- Université du Pacifique Sud
- US Fish and Wildlife Service (service américain de la pêche et de la faune)

**Exprime** en outre sa reconnaissance aux organisations qui ont accepté que leurs membres animent les groupes de travail, apportant ainsi une contribution vitale à la Conférence :

- Fonds mondial pour la nature ;
- Foua Toloa – projet UICN/Banque mondiale/Samoa pour les aires marines protégées
- François Martel – Conservation International
- Iosefatu Reti – Samoa
- M. Peter Adler - Hawaii
- Michelle Frank – Nouvelle-Zélande
- Ministère de la Conservation, Nouvelle-Zélande
- Programme régional océanien de l'environnement
- Taholo Kami - Tonga
- The Nature Conservancy ;
- Université du Pacifique Sud ;
- Wep Kanawi – Papouasie-Nouvelle-Guinée

## **16. Remerciements aux organisateurs de la Conférence**

La 7<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées:

**Exprime** sa reconnaissance et sa gratitude aux organisateurs de la Conférence ainsi qu'aux animateurs, aux présentateurs, aux restaurateurs et au personnel administratif du

PROE pour leur engagement total qui a permis que cette conférence soit un succès retentissant.